

Communiqué de presse
Paris, le 07/11/2016

La CNAPE appelle à repenser l'accompagnement des jeunes à la sortie des centres éducatifs renforcés

La CNAPE rend public [sa contribution « L'après CER : Créer les conditions d'une véritable \(ré\)insertion »](#), fruit des travaux menés durant presque deux années par un groupe de travail réunissant ses adhérents gestionnaires de centres éducatifs renforcés (CER). Constatant de manière unanime les difficultés liées à la préparation et à la mise en œuvre des projets de sortie sur la durée, la CNAPE interpelle les pouvoirs publics pour repenser les conditions de sortie des jeunes à l'issue d'un placement en CER. Un accompagnement doit être proposé pour prolonger l'effet du placement et conforter la pertinence et l'efficacité de l'action menée par les CER. La CNAPE formule donc 34 recommandations autour de trois axes afin d'améliorer la prise en charge de ces jeunes à la sortie. L'objectif est de faire en sorte que les progrès accomplis pendant le placement ne soient pas mis en échec par un accompagnement insuffisant à la sortie.

Les recommandations de la CNAPE pour préparer la sortie du CER le plus en amont possible avec l'ensemble des acteurs

Dès l'accueil du jeune, la sortie doit être envisagée. La mise en place systématique d'une phase d'expérimentation pour tester le projet de sortie devrait être étudiée. L'élaboration d'un projet individualisé doit favoriser une transition entre la situation vécue avant le placement et les perspectives envisagées pour l'après CER. Des audiences de début et de fin de placement devraient également être mises en œuvre, pour marquer la solennité et ritualiser le passage en CER.

En parallèle, ce sont tous les acteurs qui doivent se mettre autour de la table. La CNAPE appelle donc les pouvoirs publics à soutenir et porter les articulations et complémentarités entre les CER et l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre des projets de sortie (centre hospitalier, pédopsychiatres, Éducation nationale, ARS, etc.). *via* des partenariats institutionnalisés. Le renforcement du travail en réseau passe par le décloisonnement des acteurs et institutions et la mise en place d'un maillage territorial optimal.

Les recommandations de la CNAPE pour un accompagnement de sortie progressif, spécifique, systématique et renforcé

Que ce soit dans le cadre d'un retour au domicile ou celui d'un nouveau lieu de vie, la sortie du jeune doit faire l'objet d'une période de transition bien spécifique, pour éviter une rupture brutale et des régressions liées au passage d'un placement intensif à une réponse bien moins contenante. La CNAPE propose un processus progressif d'insertion : un suivi éducatif intensif et renforcé se poursuivant à la sortie du CER puis se desserrant au fur et à mesure de l'évolution de la situation du jeune et de ses besoins. Personnalisé à chaque jeune, le dispositif doit être polymorphe pour répondre au mieux aux besoins du jeune.

Pour garantir cette continuité éducative adaptée, la CNAPE propose d'expérimenter d'une part l'inscription de la fonction de coordination et de service de suite au sein des missions de l'établissement en maintenant un lien avec l'équipe, et d'autre part la création d'un dispositif permanent intervenant sur un territoire donné, qui accompagne le jeune dans sa poursuite de son projet de sortie.

Les recommandations de la CNAPE pour la mise en œuvre d'une politique publique dédiée d'aux jeunes de 18 à 25 ans

Rappelant à de nombreuses reprises qu'investir dans la protection de l'enfance et la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) est vain si le travail accompli s'arrête brusquement à 18 ans, la CNAPE milite pour que l'État affirme une politique spécifique en direction des 18-25 ans les plus en difficulté, ne possédant pas ou peu de soutien familial, et sortants de la protection de l'enfance ou de la PJJ. Encadré par un référent insertion, le dispositif permettrait l'élaboration et la poursuite du projet personnalisé du jeune après sa majorité, et éviterait les ruptures de prise en charge. Il reposerait notamment sur la mise en œuvre d'un projet global (logement, ressources financières, santé,

CNAPE

www.cnape.fr

**La fédération
des associations
de protection
de l'enfant**

formation, accès aux droits...), engagé pendant la minorité, et visant à terme l'autonomie du jeune. La CNAPE insiste notamment sur l'appui et le soutien de tiers bénévoles, représentant la société civile, qui peuvent jouer un rôle important dans la socialisation de ces jeunes.

Au-delà de cette réflexion, la CNAPE estime qu'il est aujourd'hui nécessaire de réinterroger les CER, dans leur rôle et leur place, au regard de l'évolution de leur environnement depuis leur création il y a maintenant 20 ans.

À propos de la CNAPE

Issue d'une histoire fédérale de bientôt 70 ans, la CNAPE, fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au cœur des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner dans l'ensemble des difficultés qu'il peut rencontrer. Elle est le lieu de rencontre et le porte-parole le plus ancien des associations qui développent des actions socio-éducatives, sociales et médico-sociales en faveur des enfants, des adolescents et des adultes.

Dans le champ de la justice des mineurs, la CNAPE représente plus des trois quarts des centres éducatifs fermés (CEF) et la moitié des centres éducatifs renforcés (CER) associatifs.

Reconnue d'utilité publique depuis 1982, la CNAPE est un partenaire national essentiel pour les décideurs publics, les magistrats, les élus, les responsables économiques, et est une référence incontournable dans l'élaboration des politiques sociales. La fédération se base sur ses adhérents, qui représentent un réseau dont la philosophie, l'éthique et le savoir-faire ont été à l'origine de la mise en œuvre de ces politiques.

Contact : *Maël Coutand – Responsable Communication*
m.coutand@cnape.fr / 01 45 83 28 35



Suivez nos actualités sur [Twitter](#)



Suivez nos actualités sur [Facebook](#)